

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 janvier 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DEVE 47** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les Brasseurs de France pour la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au Bois de Vincennes.

**Mmes Pénélope KOMITÈS et Olivia POLSKI, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose un partenariat avec les Brasseurs de France sous la forme d'une convention en vue de la production de bière issue de la culture de l'orge et du houblon au Bois de Vincennes ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission, et Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Est approuvée la signature d'une convention de partenariat avec les Brasseurs de France en vue de la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au Bois de Vincennes, contribuant ainsi au développement de l'agriculture urbaine à Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**